

REÇU A LA PRÉFECTURE
13 MAI 2004



Conseil Général
Haut-Rhin

Pôle Solidarité
Service Tarification
des Etablissements Sociaux

Colmar, le

ARRETE 2004 - 00258 **PSOL**
du 12 MAI 2004

**portant fixation de la dotation globale de fonctionnement au titre de l'exercice
2004 pour le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
de l'Association "Marguerite Sinclair" de MULHOUSE**

VU la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, modifiée notamment par les lois n° 78-11 du 4 janvier 1978 et n° 86-17 du 6 janvier 1986 en ses articles 26 et 27 ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45-1 ;

VU la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU les propositions de l'établissement ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

La dotation globale de fonctionnement du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'Association « Marguerite Sinclair » de MULHOUSE, est fixée, pour l'année calendaire 2004, à

83 368,73 Euros.

REÇU A LA PRÉFECTURE
13 MAI 2004

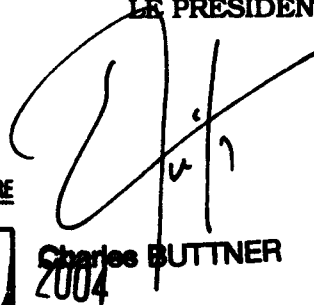
ARTICLE 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégionale de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officielle du Département.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER
2004

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

D A T E	Réception par le représentant de l'Etat ... 13 MA 2004
	Publication - Notification le 17 MAI 2004

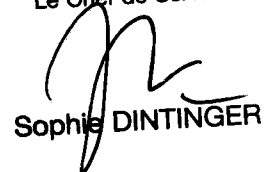


Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Le Directeur Général Adjoint
chargé du Pôle Solidarité

Philippe JAMET

Pour copie conforme
COLMAR, le 18 MAI 2004
Pour le Président par délégation
Le Directeur
Pour le Directeur
Le Chef de Service



Sophie DINTINGER